

PROGRAMME D'ACTIVITES 2016



ACC

Rue des Palais, 44

Boite 49

B-1030 Bruxelles

Tél : +32 2 223 09 98

info@centres-culturels.be

www.centres-culturels.be

2016, une année de transition et de réaffirmation des valeurs du secteur et de son action

Avant-propos : fin 2015, le secteur est en émoi. Beaucoup de questions restent ouvertes concernant l'application du décret 2013 et la situation financière des Centres culturels est très préoccupante.

L'ACC est extrêmement attentive aux difficultés rencontrées par le secteur, par les professionnels et par les instances. Si le programme d'activités de l'ACC ne mentionne pas systématiquement la difficulté structurelle dans laquelle se trouve tout le secteur des Centres culturels, ce n'est pas par volonté de « camoufler » mais pour construire sur le développement et sur l'action qui sont nécessaires au soutien des Centres culturels.

Pour l'ACC, soutenir les membres reste la priorité numéro 1. Celle-ci organise son travail autour de son activité régulière (soutien, information, suivi des membres, gestion journalière, formation, ...) et d'un agenda d'actions développées (voir ci-dessous).

2016 s'envisage dans une parfaite continuité de 2015, l'aboutissement de CAP 2016 a été prolongé à 2017 suite au report de l'étude de notre contrat-programme. La plateforme socioculturelle poursuit son activité dans l'attente de réponses claires. Le GT application du décret attend les retours de ses conclusions. La création d'outils pour la promotion des Centres culturels est en plein développement. L'intégration de l'ACC et de l'ASTRAC se construit progressivement. L'ACC continue d'occuper une place proactive dans les processus de réseaux permettant d'assurer la défense du secteur comme dans le processus Bouger les lignes.

Outre les missions de base, quatre zones d'attention prioritaires sont identifiées en 2016 :

- **intégration de l'ACC et de l'ASTRAC ;**
- **promotion de l'image des Centres culturels et de leur action ;**
- **suivi du processus Bouger les Lignes et des espaces de consultation et de coopération permettant la défense directe du secteur ;**
- **établissement d'un plan de formation 2016-2017.**

Autour de ces axes principaux de travail, l'ACC sera attentive à l'actualité tant sur les matières juridiques et patronales qu'au niveau du secteur culturel au sens large. En effet, les réformes politiques annoncées sont nombreuses et concernent des espaces très différents : l'emploi, la diffusion, la fiscalité, ...

Sans remettre en question les missions de base de l'ACC qui composent le socle de l'action de l'ASBL, ce plan présente prioritairement les champs d'action qui s'articulent avec les missions de conseil, de représentation, de défense, etc.

- ➔ **Première zone d'attention : l'intégration de l'ACC et de l'ASTRAC ainsi que le nouveau dépôt de la demande de contrat-programme.**

Concernant la demande de contrat-programme de l'ACC 2016-2020, celle-ci a été suspendue suite à la volonté de la Ministre Milquet d'intégrer l'ACC et l'ASTRAC.

L'échéance pour le dépôt d'une demande de contrat-programme 2017-2021 est fixée au 31 mai 2016. Elle est conditionnée à la mise en place d'un projet d'intégration des deux ASBL. Un accord devra se dégager sur base de la note d'intentions de collaboration entre l'ACC et l'ASTRAC établie fin 2014 et qui s'est enrichie par des discussions en 2015 et 2016. Le premier semestre 2016 sera donc un moment clef pour la construction d'un nouveau projet fédératif commun.

L'ACC et l'ASTRAC poursuivront en 2016 le développement d'actions formalisant les premières intentions du projet fédératif commun, notamment en élaborant une communication conjointe vers le secteur des CC et via la création de nouveaux outils conjoints destinés à la promotion du secteur. Parallèlement, le dialogue se renforcera sur les questions liées à l'application du décret et sur les rencontres conjointes à établir avec la Ministre de la Culture.

La collaboration et le soutien entre les ORUAS sont essentiels pour permettre d'aboutir à une action fédérative qui réponde aux besoins et attentes du secteur des Centres culturels. L'ACC et l'ASTRAC y travaillent activement.

L'ACC souhaite aller le plus loin possible dans le rapprochement et dans la rencontre des synergies. Toutefois, elle reste consciente qu'elle ne pourra emmener l'ASTRAC dans un projet trop vite et trop ambitieux dans la fusion. Il convient de respecter les attentes de chacun. Si l'ACC souhaite accélérer le processus vers l'intégration, il faudra adopter le train de

vitesse de l'association la plus prudente. Pour 2016, l'ACC maintient sa position de respect et d'écoute de son partenaire tout en l'informant de ses propres attentes et envies.

L'ACC devra s'atteler à fournir une nouvelle demande contrat-programme (2017-2021) intégrant le projet fédératif dans ses opérations et ce pour le 31 mai 2016 au plus tard. Le dossier ne devrait pas établir de grandes nouveautés par rapport au projet précédant mais sachant qu'une série d'idées intégrées dans la demande 2016-2020 sont déjà en cours, une réécriture explicative pour certains points défendus s'impose.

Par ailleurs, le report de l'analyse du dossier en 2016 a freiné une série d'améliorations structurelles prévues dans le CAP 2016.

En 2016, l'ACC achèvera la restructuration retardée de l'association.

Boucler le processus signifie adopter des modifications statutaires et un nouveau mode de calcul des cotisations ainsi que clôturer les travaux autour de l'amélioration du traitement de la comptabilité. Le renouvellement total du CA de l'ACC devrait avoir lieu lors de l'AG statutaire de 2016.

➔ **Deuxième zone d'attention : la promotion de l'image des Centres culturels et de leur action.**

L'entrée en vigueur du décret 2013, encore peu connu au-delà du secteur lui-même, interroge encore beaucoup, notamment les partenaires des CC, les publics, les usagers, etc. Cette connaissance encore trop partielle du rôle fondamental des CC pour le grand public démontre la nécessité de mettre en place des outils de promotion du secteur des Centres culturels. Cette mission de promotion étant extrêmement large, l'ACC veille à la développer progressivement et ce grâce à des outils de communication complémentaires.

En 2016, les outils suivants seront réalisés :

1. La vidéo des Centres culturels, produite par le studio d'animation Squarefish, sera officiellement lancée et mise à disposition des membres. Une brochure de présentation de la vidéo sera réalisée afin d'expliquer les possibilités d'exploitation de celle-ci. Des contacts seront pris au niveau des télé locales et de la RTBF pour optimiser la diffusion au niveau média.
2. Le guide des Centres culturels, co-production ACC-ASTRAC est un outil complémentaire à la vidéo. Il apporte des réponses plus précises sur le fonctionnement des CC, le sens de leurs actions, leur réseau de partenaires, etc. Le guide devrait être finalisé pour septembre 2016.

Ces deux outils sont des projets exceptionnels importants, attendus de longue date par le secteur. Il faudra qu'ils aient une qualité irréprochable et qu'ils soient accompagnés d'une campagne de promotion pertinente.

➔ **Troisième zone d'attention : le suivi du processus Bouger les Lignes et des espaces de consultation et de coopération permettant la défense directe du secteur.**

En qualité d'association représentative, l'ACC se doit de poursuivre son implication au sein du processus Bouger les Lignes, initié en 2015 par la Ministre Milquet.

En 2016, débutent les travaux des 3 dernières coupoles « démocratie et diversité culturelle », « entrepreneuriat culturel » et « nouvelle gouvernance culturelle ». Cette dernière coupole a, entre autres, pour membres, Engelbert Petre, directeur de la Maison culturelle d'Ath et administrateur de l'ACC.

L'ACC s'impliquera plus particulièrement dans les ateliers de la coupole « démocratie et diversité culturelle » relatifs à l'accessibilité (accès à l'offre et aux ateliers), à la diversité (participation du plus grand nombre et décloisonnement des opérateurs culturels) et la médiation (stratégie mettant en œuvre la démocratisation culturelle, la diversité culturelle et la démocratie culturelle) durant de 2^{ème} trimestre 2016. Associé à la coprésidence de cette coupole, le directeur de l'ACC participera à la rédaction de la note d'intention et à la structuration des travaux pour assurer un travail démocratique et ouvert à un maximum de secteurs concernés.

Au-delà de ce processus, l'ACC maintiendra une activité intense liée au développement de son réseau pour défendre le secteur, notamment grâce à la poursuite des travaux en plateforme socioculturelle sur laquelle une attention particulière sera demandée. Plusieurs travaux entamés en 2015 exigent une mobilisation : adoption d'une résolution parlementaire, maintien de solidarité transsectorielle, poursuite des discussions avec la Ministre par l'ensemble du secteur socioculturel. En

prolongement de ces travaux, le suivi de connexions directes avec certains partenaires socioculturels proches restent également prioritaires (FPCEC, Pointculture,...).

➔ **Quatrième zone d'attention : l'établissement d'un plan de formation 2016-2017.**

L'ACC a défini un nouveau plan de formation pour 2016-2017. Il se décline sous 3 axes :

1. Un plan annuel de formation incluant un module de formation annuel type « micro-bagic » (opérationnel dès le second semestre 2016)
2. Des formations spécifiques décentralisées établies en partenariat avec les membres et d'autres fédérations (dès le 1^{er} semestre 2016)
3. Des informations ou formations courtes portant sur des sujets d'actualités.

Concernant le plan annuel, un groupe de travail 'formation' sera mis en place dès le second trimestre 2016 afin de réfléchir sur le contenu. Une brochure de présentation du module sera publiée par la suite. Le 1^{er} module débutera au 3^{ème} trimestre 2016, un deuxième sera lancé avant la fin de l'année.

Concernant les formations décentralisées, 3 auront lieu en 2016 sur des thématiques telles que le bien-être au travail ou le règlement de travail.

Pour les séances d'informations, au moins une séance est prévue concernant les marchés publics et deux séances traiteront du régime des petites indemnités, en partenariat avec la FPCEC. D'autres seront organisées en fonction de l'actualité.

Le plan de formation est un tournant important pour l'ACC. Il ne pourra se mettre en place correctement qu'avec un investissement important de l'équipe, du conseil d'administration et de soutien externe. La mise en place et la praticabilité se feront lors du 1^{er} semestre 2016 tandis que le second semestre sera fortement occupé par le développement des deux premiers modules « micro-bagic ».



Ces 4 zones de travail de l'ACC sont des « guides » pour 2016. En complément de leurs développements, l'ACC sera attentive aux grandes questions d'actualité attendues pour 2016. Beaucoup de dossiers importants sont annoncés et l'ACC doit rester au fait de toutes les nouvelles politiques.

La 6^{ème} réforme de l'Etat a poursuivi le morcellement des compétences, maintenir une veille à tous les niveaux impactant les CC devient particulièrement difficile pour l'équipe limitée de l'ACC. La question latente de la régionalisation de la culture émerge depuis la régionalisation des matières emploi et tourisme (entre autres), l'ACC devra poursuivre son action à l'échelle fédérative francophone mais doit garder à l'idée qu'elle ne peut dédoubler sa représentation sans nouveau moyen.

Citons aussi les dossiers sensibles suivant : extension du tax shelter aux arts de la scène, résolution parlementaire veillant à la préservation des secteurs socioculturels, création d'une maison des fédérations, développement des nouveaux plans APE et ACS, poursuite des travaux autour du décret emploi, retombée du tax shift, évolution culturelle dans le contexte des attentats en Europe et le maintien du niveau d'alerte à une échelle élevée.

Tout cela sans oublier **l'accord sur l'application du décret** dont l'ACC fait une priorité absolue dans son action.

Derniers mots à propos de l'international :

En 2016, l'ACC participera au Bridge Between European Culture Centres (BECC), programme d'échanges entre les travailleurs des Centres culturels de pays européens, organisé par le réseau européen des Centres culturels (ENCC). Dans ce cadre, elle accueillera également un/e collègue d'un Centre culturel européen pour lui faire découvrir le fonctionnement des CC et leurs diversités.

L'ACC participera également au Forum européen de la Culture organisé par la Commission européenne.

SYNTHESE DES TRAVAUX PAR PÔLE :

Pôle Patronal

- Poursuite des mandats liés au pôle (voir grille opérationnelle).
- Suivi des nombreuses questions d'actualités citées plus haut, participation à plusieurs GT liés à ces questions à la CESSOC, UNIPSO, UNISOC, ...
- Développement de positions sectorielles pour de nombreux dossiers spécifiques au secteur (Tax Shelter, Commission artiste, nouvelle loi sur le travail, réforme des aides régionales à l'emploi, Tax Shift et Maribel social, Accords du non marchand 2017, ...).
- Effectivité dans le développement du plan de formation 2016-2017.
- Mise à jour de notre cadastre de l'emploi du secteur.
- Poursuite des outils pérennes liés au pôle : ACC-express, services et conseils aux membres, rencontre avec les nouvelles directions de Centres culturels, assistance téléphonique et directe.
- Développement des outils de communication patronale et enrichissement de la base de données.

Pôle Culturel

- Travaux liés au GT application décret.
- Travail lié au développement d'un projet fédératif commun ACC-ASTRAC.
- Développement d'outils promotionnels sur les CC : vidéo, guide, travail sur le développement média et renforcement des liens avec des médias spécialisés.
- Mise en place du plan de formation 2016-2017.
- Soutien et participation à la Plateforme socioculturelle.
- Poursuite des mandats liés au pôle (voir grille opérationnelle).
- Action Prix Ethias-ACC 2016-2017.
- Réalisation d'un dossier de sponsoring pour le prolongement d'un « Prix Ethias » chez un éventuel nouveau partenaire.
- Rencontre avec d'autres réseaux et acteurs culturels et soutien à des thématiques rassembleuses (Tout autre chose, Nuit debout, ...).
- Création d'un vade-mecum (ou FAQ) pour artistes.
- Finalisation de la participation à la plateforme de concertation de la lutte contre la pauvreté.
- Poursuite des outils pérennes liés au pôle : Infolettre, courrier aux membres, services et conseils, rencontre avec les nouvelles directions de Centres culturels, etc.
- Poursuite du travail international et européen et approfondissement de la collaboration avec l'ENCC.

ASBL / interne

- Evaluation des nouveaux locaux.
- Organisation d'une crémaillère.
- Auto-évaluation accompagnée des travailleurs.
- Poursuite du travail lié à la mixité au sein des instances de l'ASBL.
- Etablissement d'une nouvelle charte d'adhésion.
- Modifications statutaires visant à correspondre aux réalités de l'ASBL.
- Mise en place d'un nouveau modèle de calcul des cotisations des membres.
- Etude sur la mise en place d'une grille tarifaire pour l'ouverture à certains services juridiques.
- Renouvellement du CA lors de l'AG statutaire.
- Finalisation de l'archivage.
- Poursuite de l'écolage pour le service comptabilité de l'ACC.
- Etablissement de nouvelles règles d'évaluation comptable.
- Travaux de gestion quotidienne et structuration de l'ASBL.

Pour mieux comprendre l'action de l'ACC et garantir une visibilité transversale de son action par pôle, l'ACC présente ses activités 2016 sous forme d'une grille opérationnelle synthétique (ANNEXE 1) reprenant l'ensemble des projets et

rencontres prévus pour l'année. Cette grille ne comprend pas encore de pôle lié à l'action fédérative, celui-ci se mettant en place progressivement.

En complément à ce document, le tableau « agenda » permet de placer les différentes actions sur une ligne annuelle du temps (ANNEXE 2).

L'année 2016 est une année dans laquelle la solidarité entre les secteurs du champ socioculturel doit se réaffirmer et trouver écho dans les politiques culturelles à venir. L'ACC finalise sa restructuration pour aborder au mieux les enjeux et les impératifs du secteur qui définissent l'action de l'ACC dans le futur contrat-programme de l'ACC 2017-2021.

ANNEXE I : Grille opérationnelle 2016

Grille Opérationnelle ACC - PLAN 2016							
REPRESENTATION / PROMOTION	Pôle Patronal	Secteurs / partenaires	Espace	Estimation			
					CESSoC	CA et AG CESSoC	7
						Commission paritaire 329.00	2
						Sous-Commission paritaire 329.02	6
						Comité de gestion Fonds Maribel	4
						Comité de gestion Fonds 4S	10
						GT FESC	2
						GT décret emploi	4
						GT APE	4
						GT Stratégie de formation	6
	GT RT	2					
	UNISOC	AG	1				
	Statut d'artistes	Commission artistes	12				
	Validation des compétences	Consortium	2				
	Pôle Projet	Politique	Cabinet Ministre Culture	6			
			Cabinet Ministre Finance	1			
		Service CC	3C	8			
			GT Décret	2			
			Evaluation - Piloter un CC	1			
			Rencontres ACC-Service	4			
		CEC	CCCPAP	8			
		Jeunesse	CCMCJ	11			
		Volontariat	Conseil supérieur des volontaires	11			
			CA et AG - Plateforme francophone du volontariat	10			
		International	AG et CA ENCC	5			
			BECC - Echanges ENCC	2			
			Forum Culture EU	1			
			RWDR - Amsterdam	1			
		Ruralité	Réseau wallon de Développement Rural	6			
		Acteurs culturels	AG Culture et Démocratie	1			
Rencontre culturelle molenbeekoise			1				
Guichet des arts		AG / CA - GdA	2				
Musees		Rencontre ACC-MSW	1				
Diffusion		Propulse	1				
Media	Visite RTBF	1					
Communes	Commission culture - UVCW	1					
PLAN DE FORMATION	Action	Espace	Estimation				
				Séances d'informations sur l'actualité	Partenariat avec d'autres fédérations	3	
				Formations 1 à 2 jours spécifiques sur questions juridiques/patronales	Partenariat avec un membre	3	
Intervention (in)formative de l'ACC vers tiers	Autres secteurs	1					
OPERATIONS	Pôle Patronal	Action	Détail	Partenaires	Estimation		
						Plateforme socioculturelle	FESEFA, FPCEC, POINTCULTURE, FBBCB, MSW,
	Pôle Projet	Rencontre nouvelles directions de CC	Coupole artistes au centre	Réunion pour la co-présidence "Diversité et démocratie"	Les Centres culturels	2	
							Autres coupoles
		Rencontre CC /artistes	Evaluation / FAQ	ASSPROPRO, ASTRAC, CCCB, CCJF, GDA	1		
		Prix Ethias-ACC 2016	Lancement traitement et jury	ETHIAS	2		
		Mise en réseau	Nouvelles rencontres pour collaboration	Basse-Sambre	1		
			Représentation pour le secteur	IHECS	1		
			Salon Objectif com'	Concertation lutte contre la pauvreté	1		
		Outils de communication	Contact NL	VVC	1		
			Video CC		2		
			Guide des CC		4		
			Création d'un nouveau site		4		
		"Rencontre sectorielle"	Action fédérative	CCCB	1		
			Coupole fédérative	ASTRAC	6		
			Journée professionnelle	ASTRAC	1		
OUTILS	Pôle Patronal	Type	Détail	Partenaires	Estimation		
						ACC - express	GT Parution commune (CESSoC)
	Pôle Projet	Infolettre		9			
		Courrier aux membres	Courrier estival	1			
Plaquette de présentation de la video des CC	300 exemplaires		8				
GESTION ACC	Type	Estimation					
			GT cotisations	1			
			GT statuts	2			
			GT formation	2			
			Bureau	5			
			CA	5			
			AG	2			
			Team	14			
			Formation / Comptabilité - TVA	4			
			Evaluation déménagement	1			
			Crémaillère	1			
			Nouveau sponsor	6			
Nouvelle règle d'évaluation comptable et de traitement des factures entrantes							

ANNEXE II : Calendrier 2016

2016													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre		Octobre	Novembre	Décembre
PÔLE PATRONAL													
Actualité sectorielle suivis + actions	Commission artistes												
	Suivi réforme APE - ACS												
				Formation TVA									
		Contribution Tax Shelter											
Réunions sectorielles importantes	CG Fonds 4s	CG Maribel			CG Fonds 4S/Maribel	CG Fonds 4S/Maribel					CG Fonds 4S/Maribel	CG Fonds 4S/Maribel	
	GT FESC / GT Décret emploi	Gt Stratégie formation			GT APE				GT APE		GT APE	GT APE	GT APE
					SCP329.02	SCP329.02			SCP329.02			SCP329.02	
		CA CESSOC 27.01		CA CESSOC	AG CESSOC	CA CESSOC			CA CESSOC			CA CESSOC	
				BET / Marché public	RPI	RPI			lancement plan de formation / 2 module				
Formations		BET											
Communication		ACC EXPRESS 101		ACC EXPRESS 102	ACC EXPRESS 103	ACC EXPRESS 104			ACC EXPRESS 105		ACC EXPRESS 106	ACC EXPRESS 107	ACC EXPRESS 108
PÔLE CULTUREL													
Actualités + actions sectorielles	GT FWB : eval formation Piloter / Appli fin du décret												
	contacts service des CC												
					Rencontre avec les nouvelles directions							Rencontre avec les nouvelles directions	
	BLL : rapport "Artistes au centre"	participation processus Bouger les Lignes											
	Rencontres Cabinet Milquet			Demission Milquet / Courrier nouvelle Ministre		Rencontres Cabinet Greoli				Rencontres Cabinet Greoli			

	Rencontres et actions plateforme socioculturelle										
		lancement prix Ethias		Jury Ethias					Annonce Prix Ethias		
	concertation pauvreté					rencontres de Huy					
Réunions sectorielles	3C		3C	3C	3C	3C		3C	3C	3C	
		CA PFV	AG PFV	CA PFV	Journee PFV	CA PFV		CA PFV	CA PFV	AG PFV	CA PVF
	Journée PRO ASTRAC	Renc. Culturelle Molenbeek				Bilan 3C					
	CCMCJ	CCMCJ	CCMCJ		CCMCJ	CCMCJ		CCMCJ	CCMCJ	CCMCJ	CCMCJ
Renc Internationales				Forum Culture EU	RDWR - Amsterdam						
			AG ENCC	BECC / Forum Culture EU			Echange BECC			AG ENCC	
Communication		Lancement video CC avec plaquette							Guide des CC		
								Site internet			
	Infolettre	Infolettre		Infolettre	Infolettre	Infolettre	Courrier Estival		Infolettre	Infolettre	Infolettre
ASBL / INTERNE											
Projet fédératif	Actions - projets communs										
	réunions ACC-ASTRAC										
Délais admin				Dépôt CP							
Réunions instances		CA ACC		CA ACC	AG et CA ACC				CA ACC	AG ACC	CA ACC
Groupes de travail			GT Statut / Cotisation		GT Formation						
Travaux internes		accompagnement classement			Evaluation déménagement	classement papier					
			Nouvelles règles comptables et traitement des factures entrantes						Evaluation compta		